



**Plaine de Vacances : Mini-centres  
Ecole de Blocry - ☎ 010/43 64 43**



Madame, Monsieur,  
Chers Parents,

Nous avons le plaisir de vous communiquer les informations concernant les mini-centres dont l'organisation est confiée :

- pour les 2,5 à 4 ans au Service d'accueil extrascolaire de l'ISBW (Intercommunale sociale du Brabant Wallon)
- pour les enfants de 5 à 12 ans au Centre de Loisirs Actifs de la Ville

Comme à l'habitude, au travers d'activités multiples et diverses tant dans leur genre que dans leur forme, les équipes d'animateurs tenteront de procurer à chaque enfant des moments de détente et de régénération physique.

### > Accueil des 2,5/4 ans

**Conditions de participation, renseignements et inscriptions** via leur formulaire en ligne [www.isbw.be](http://www.isbw.be) ou auprès de leur service par mail [3-12.compta@isbw.be](mailto:3-12.compta@isbw.be) ou par téléphone du lundi au vendredi de 9h00 à 17h00 au 081/62 27 75.

### > Accueil des 5/12 ans

Pour des motifs de bonne organisation et vu les courtes périodes d'activités, les enfants s'inscriront - *dans la mesure du possible* - pour la semaine. Les activités -ateliers, jeux, sports ...- se dérouleront de **8h45 à 16h30** dans les locaux de l'école primaire de Blocry. La participation aux frais comprend les frais d'assurance, d'animation (matériel et matériaux), d'encadrement et de potage. Les enfants se munissent de leurs pique-nique et boissons ; le transport est assuré par les parents. Cette participation s'élève à :

- **4,00 €** pour les enfants ottintois et stéphanois appartenant à une famille nombreuse
- **5,00 €** pour les enfants ottintois et stéphanois
- **10,00 €** pour les autres (8,00€ pour les autres familles nombreuses)

Ne seront remboursées que les absences couvertes par un **certificat médical** remis au plus tard le dernier jour de la plaine.

### Accueil avant et/ou après les heures d'activités

Vous avez des horaires de travail atypiques, nous pouvons également vous proposer, en collaboration avec l'ISBW, un service d'accueil à partir de 6h00 et jusqu'à 20h00 (l'accueil avant 7h00 et après 18h00 est accordé sur présentation d'une attestation d'horaire atypique délivrée par l'employeur des deux parents).

- ✓ **Forfait accueil de 7h à 8h30 et de 16h30 à 18h00 : 1,50€**
- ✓ **Forfait accueil « horaires atypiques » avant 7h et après 18h : 2,50€**

L'inscription à l'accueil est définitive et due dès réception du listing transmis par la Ville à la clôture de la période d'inscription. Pour votre facilité, les frais de journée et d'accueil sont repris sur une seule et même facture éditée par la Ville.

### Confirmation d'inscription

Chaque inscription ne sera définitive qu'une fois une fiche inscription par enfant et la participation aux frais en notre possession **pour le dernier jour de la période d'inscription et dans la limite des places disponibles.**

Une **facture est éditée dès réception de la demande d'inscription.** Celle-ci est soit payée en ligne ou envoyée par courriel pour les inscriptions faites par ordinateur, soit elle est envoyée par courrier pour les personnes n'ayant pas accès à internet. Celle-ci comprend le nombre de journées présences des enfants ainsi que les frais de participation et d'inscription.



**Nous attirons votre attention sur le fait que ne seront remboursés ou pris en compte que les absences couvertes par un certificat médical ou les désistements annoncés par une note écrite au plus tard le dernier jour de la période d'inscription. Passé ce délai, toute facture éditée suite à une demande d'inscription sera due, que ce soit pour la journée ou pour l'accueil. En cas de non paiement, la Ville se réserve le droit de refuser l'accès au service.**

### Renseignements

Tout renseignement peut être obtenu par mail [plainescla@olln.be](mailto:plainescla@olln.be) ou par téléphone à l'Administration communale, auprès du Service Enseignement, Lysiane Vanvrékom : **010 43 61 94.**

Avec l'assurance que cette initiative offre les meilleures garanties de sécurité et d'encadrement pour vos enfants, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, chers Parents, l'expression de nos sentiments dévoués.

Annie Galban-Leclef,  
Echevine de l'Enseignement  
En charge de l'Extrascolaire



## La Vie au Centre de Loisirs Actifs

Les activités - ateliers créatifs, jeux, sports, etc. - se déroulent **de 8 h 45 à 16 h 30** chaque jour sauf les samedis, dimanches et jours fériés ;

elles sont accessibles aux enfants de 5 à 12 ans *accomplis au premier jour de participation.*

### Encadrement

Il est confié à des animatrices et animateurs *en formation ou titulaires d'un brevet reconnu* par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Le *projet pédagogique* complet du Centre de Loisirs Actifs peut être consulté sur demande auprès du coordinateur.

### Organisation générale

Les enfants sont inscrits aux activités **pour toute la journée**. C'est une question d'organisation (activités à l'extérieur des centres, ...) et de vie en groupe, qu'ils doivent être **présents pour 8 h 45 au plus tard**. Au-delà de cette heure, **l'accès au centre peut être refusé**.

C'est pour ces mêmes raisons que les enfants resteront **présents jusqu'à 16 h 30**.

**Merci, pour l'ensemble des enfants, de respecter ces horaires.** Dans le même esprit, une inscription « **par semaine entière** », même si elle n'est pas obligatoire en mini-centre, est néanmoins souhaitable pour permettre aux enfants de **profiter** davantage des activités et des « copains » qu'ils se font à la plaine ...

### Repas

Les enfants emportent leur **pique-nique** pour midi; un potage leur est servi à ce moment.

Les collations et boissons de 10h et 16h sont à prévoir par les parents.

Ils bénéficient d'un accès permanent à l'eau du robinet pour remplir leur gourde.



### Soins particuliers

Votre enfant doit suivre un traitement ou **prendre des médicaments** en cours de centre? L'animateur veillera à les lui administrer pour autant qu'il dispose **d'une prescription établie par un médecin**, précisant le nom de l'enfant, celui du médicament, la dose et le(s) moment(s) de l'administration. Sans cette prescription, **aucun** médicament ne sera administré!

Si votre enfant est sujet à l'incontinence – ne fût-ce qu'occasionnellement - merci de le munir d'une tenue de rechange complète (culotte, pantalon, T-shirt). Si nécessaire, nous pourrons ainsi le changer, pour son confort.

### Objets ou vêtements perdus

Chaque année, nous devons déplorer **la perte de nombreux objets ou vêtements**. Nous accordons une importance particulière à ce problème; aussi nous permettons-nous d'insister pour que **tous les effets** portent une **marque distinctive** et que les enfants ne soient **pas munis d'objets ou de vêtements de valeur** (*la plaine décline donc toute responsabilité en cas de perte, vol ou détérioration*).

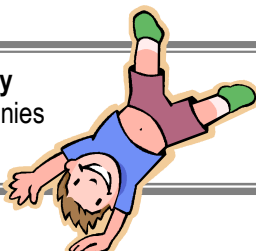
D'autre part, il importe de signaler toute perte **immédiatement** à l'animateur.

### En cas de problème



Il se peut qu'au cours du séjour, votre enfant rencontre un problème particulier. N'hésitez pas à **contacter son animateur et, si besoin, le coordinateur** qui mettront tout en œuvre pour vous aider à le résoudre. Par ailleurs, le coordinateur a l'autorité d'interdire l'accès au centre à un enfant dont l'attitude est préjudiciable aux autres enfants.

Coordinateur et Centre de Blocry  
Rue de l'Invasion 119a – 1340 Ottignies  
☎ 010 43 64 43



Administration communale – Service Enseignement  
Espace Cœur de Ville, 2 – 1340 Ottignies  
☎ 010 43 61 94